

**Communauté de Communes  
Terrassonnais Haut Périgord  
Noir**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt-deux, le 4 avril**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Date de convocation : 29 mars 2022**

<b>Nombre de Conseillers Communautaires</b>	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>43</b>
<b>Votants :</b>	<b>47</b>
<b>Pour :</b>	<b>47</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT  
Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Emmanuel REBIERE représente Dominique DURAND.

**Excusés** : Josiane LEVISKI donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Edmond Claude DELPY, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Caroline VIEIRA.

**SECRÉTAIRE** : Mme Bernadette MERLIN.

**OBJET : Convention pour l'assistance technique à l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement collectif avec Véolia Eau**

Considérant le besoin de conclure une convention pour un service d'astreinte sur toutes les communes de la Communauté de communes ayant l'assainissement collectif comprenant des postes de relevage sauf les communes de Terrasson-Lavilledieu, Beauregard-de-Terrasson et Le Lardin Saint Lazare qui sont en Délégation de Service Public (DSP), pour les interventions urgentes, sur les équipements d'assainissement, en dehors des heures de travail.

Considérant la proposition de la société Véolia eau,

**AR Prefecture**

024-200041150-20220404-DE2022065-DE  
Reçu le 12/04/2022  
Publié le 12/04/2022

Il est proposé au conseil communautaire de conclure une convention d'une durée d'un an allant jusqu'au 31 décembre 2022.

La valeur de cette prestation s'élève à 1 400 €HT par an auxquels s'ajoute un forfait de 200 € HT par site télésurveillé soit un montant total de 8 800 € HT.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

 **D'Autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération avec VEOLIA EAU ;

 **D'Autoriser** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 08/04/2022

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Roland MOULINIER

**AR Prefecture**

024-200041150-20220404-DE2022065-DE  
Reçu le 12/04/2022  
Publié le 12/04/2022